

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Mérignac, le 11 mai 2020

Service national d'Ingénierie aéroportuaire  
« Construire ensemble, durablement »

Le chef du pôle de Bordeaux

Pôle de Bordeaux  
Unité domaine et servitudes

à

D.D.T de la Dordogne  
DDT/SUHC/URBANISME/ADS

Nos réf. : N° 667

Vos réf. : votre courriel du 23 avril 2020

Affaire suivie par : Marie-Christine Texier

[snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr)

Tél. : 05 57 92 81 57

par mail :

[muriel.rond@dordogne.gouv.fr](mailto:muriel.rond@dordogne.gouv.fr)

**Objet : PC 24 264 20 R0009 – CS Les Brandes – Ménesplet (24)**

C:\Users\christian.berastegui\AppData\Local\Temp\7zOABE2.tmp\PC\_CS les Brandes\_Ménesplet.odt

Par courriel cité en référence, vous nous adressez pour avis, une demande de permis de construire déposée par la SAS CS Les Brandes, représentée par Monsieur Jean-Emeric Lemasson, pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol, sur un terrain sis lieu-dit "Aux Brandes" sur la commune de Ménesplet.

Je vous informe que le projet n'est concerné par aucune servitude d'utilité publique relevant de la réglementation aéronautique civile.

En conséquence, j'émet un **avis favorable** à cette demande.

Le Chef du SNIA Sud-Ouest



Christian Bérastégui-Vidalle